

## commentaire: "capitula per...comites nota facienda(805-

Par **ascde**, le **09/02/2009** à **18:10**

Bonjour.

Ceci est mon 1er commentaire de texte en Histoire du droit et à vrai dire j'ai un peu de mal. Je pense avoir quelques idées, 2 grandes parties mais je suis un peu dans le flou pour appréhender ce qu'on attend de moi dans cet exercice.

Alors voici d'abord le texte :

"capitula per...comites nota facienda(805-808)" éd A. Boretius, Capit Reg.Franc..., t I, Mon Germ.Hist...,Hanovre 1883 pg 14 no 54.

Articles que nous voulons que fassent publier, dans leurs domaines respectifs, évêques, abbés et comtes qui retournent chez eux et qu'ils veillent à faire observer, tant dans leurs paroisses, leurs missatica et leurs ressorts administratifs que dans ceux de leurs voisins qui sont à l'armée avec notre homonyme.

1. Qu'on veuille à venir en aide aux indigents par des distributions de blé, en sorte que ceux ci ne périssent pas de faim.
2. Qu'à la mi août, on nous conduise les hommes assujettis au service militaire, si notre ordre ne leur est pas parvenu auparavant, sous l'empire de la nécessité.
3. Que tous soient prêts, sur notre convocation, à venir avec nous, sur-le-champ, pour le service de Dieu et notre utilité, dès que notre missus ou notre lettre arriveront.
4. Si quelqu'un cause un dommage à la maisonnée de quelqu'un de nos hommes qui sont à l'armée avec notre cher fils Charles, soit à l'encontre de son épouse, de sa maison ou pour toute autre cause, que ces malfaiteurs soient arrêtés, emprisonnés et maintenus sous bonne garde jusqu'au retour de ceux contre qui le mal a été perpétré.
5. Qu'on pourvoie, autant que possible, à [la répression] des brigands et des malfaiteurs avec les vicaires des comtes qui sont à l'armée.
6. Qu'on fasse monition par les cités, les monastères d'hommes et de femmes pour que tous s'efforcent de vivre pieusement et chastement au service de Dieu, et qu'on contraigne [chacun] à nourrir ses pauvres et sa maison selon ses possibilités.

J'ai donc commencé par situer le texte dans le temps : début IXè => carolingiens.

Charlemagne roi des Francs et empereur d'Occident

Texte traitant de l'administration de l'empire par les missi dominici à savoir comte et évêque. Capitulaire qui pose les règles générales de l'administration et principes à respecter par ceux ci.

I) Le ban du Roi sur les administrateurs

1. La répression des infractions
2. La référence à la religion

## II) L'organisation administrative sous les carolingiens

1. La survivance de la personnalité des lois
2. Les traces romaines

Un avis ? des conseils ? merci

Mais j'ai bien peur que ma partie II ne traite pas du tout du texte...

Par **julianes25**, le **24/10/2009** à **11:38**

Bonjour à tous,

J'ai le même commentaire et, je suis totalement dans le flou !! Quelqu'un l'aurait-il commenté ? et pourrait m'aider ?

Merci d'avance.

Par **yanos**, le **25/10/2009** à **09:39**

Bonjour,

Je ne peux pas vous donner la solution, je n'ai pas le droit, bien que j'ai déjà donné ce commentaire à faire à mes étudiants et que cela me démange...

Un conseil malgré tout : je pense que votre plan ne colle pas suffisamment au texte. Prenez un papier et un crayon et lister TOUTES les idées qui ressortent du texte. C'est uniquement cela qui doit construire votre plan. Ensuite seulement, prenez le cours, des manuels, et complétez les idées du texte.

Bon courage c'est un très bon texte !

Petite piste : c'est un capitularia per se scribenda, attention aussi : les comtes ne sont pas des missi dominici, les MD sont des agents indépendants nommés par le Roi pour contrôler les activités des agents administratifs tels que les comtes.

Par **julianes25**, le **31/10/2009** à **18:24**

Bonjour,

je suis totalement perdu ! j'ai essayé de retravailler mon plan mais je suis dans un brouillard total !! vous n'auriez pas un début de piste... ??